

Belgium-Andenne: Office and computing machinery, equipment and supplies except furniture and software packages

OJ S 133/2015 14/07/2015

Contract notice

Supplies

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Ville d'Andenne

Postal address: Place du Chapitre 7

Town: Andenne

Postal code: 5300

Country: Belgium

For the attention of: Monsieur Vincent Bouret

E-mail: vincent.bouret@ac.andenne.be

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Marché public de fourniture de copieurs numériques.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Rental

Main site or place of performance: Andenne.

NUTS code BE352 Arr. Namur

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

1.L'objet du marché porte sur la location et la maintenance de 31 copieurs digitaux pour les services administratifs communaux, pour une période de 5 ans prenant cours à partir de la notification à l'adjudicataire de l'acceptation de son offre.

2.Le marché comprend:

la livraison, l'installation complète, l'entretien préventif et planifié (au minimum, un site review annuel), la réparation, la reprise des copieurs et des fax ainsi que tous les accessoires qui en permettent le parfait fonctionnement;

la fourniture de tous les consommables à l'exception du papier et des agrafes;

la formation du personnel et l'assistance en cas de problème.

3.Le marché se base sur un volume total de 3 200 000 copies par an en noir et 100 000 en couleur.

Des copieurs digitaux supplémentaires pourront être ajoutés endéans les trois premières années à compter de la conclusion du contrat et aux conditions du présent marché. En fonction du copieur à ajouter, le soumissionnaire devra faire une proposition dans ce sens qui augmentera le coût de maintenance et de location au prorata du nombre de copies (noir ou couleur) que l'adjudicataire décidera à ce moment; cela sans augmenter la durée du contrat initial.

4.Sous peine de nullité absolue, les soumissionnaires sont tenus de faire offre pour tous les postes, y compris pour ceux éventuellement accompagnés de la mention en option.

Les copieurs doivent répondre aux exigences techniques minimales décrites au chapitre 2.

Les soumissionnaires peuvent également prévoir dans leur offre, des options supplémentaires par rapport aux exigences techniques minimales. Les soumissionnaires ont l'obligation de mentionner clairement le surcoût qu'entraînent ces options libres.

5.Conformément aux termes et conditions du présent cahier spécial des charges, l'adjudicataire s'engage vis-à-vis de l'Administration à livrer et rendre opérationnels dans les différentes implantations et services, les matériels décrits dans leurs soumissions et à assurer l'assistance nécessaire à l'utilisation et à la mise en route de ces produits.

II.1.6. CPV code(s)

30000000 Office and computing machinery, equipment and supplies except furniture and software packages

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 60 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Un cautionnement est prévu. Le cautionnement suivant est exigé: Cautionnement (5 % du montant initial du marché hors TVA, arrondi à la dizaine supérieure).

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Le formulaire d'offre doit être accompagné des pièces suivantes:

I/ Situation juridique du soumissionnaire — références requises (droits d'accès)

1) Le pouvoir adjudicateur vérifie que les soumissionnaires ne se trouvent pas dans une des situations d'exclusion suivantes, visées à l'article 61 §1er et §2 de l'Arrêté royal du 15.7.2011:

— avoir fait l'objet d'une condamnation pour participation à une organisation criminelle, corruption, fraude ou le blanchiment de capitaux;

— ne pas être en règle quant aux paiements des cotisations de sécurité sociale (ONSS)

— ne pas être en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes (obligations fiscales à l'égard du SPF Finances)

— être en état de faillite ou de liquidation;

— avoir fait l'aveu de sa faillite et avoir fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire;

— avoir fait l'objet d'une condamnation pour tout délit affectant sa moralité professionnelle;

— en matière professionnelle, avoir commis une faute grave;

— s'être rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant ces renseignements.

Par la remise de leur offre, les soumissionnaires déclarent implicitement respecter ces obligations.

2) Conformément à l'article 60 de l'Arrêté royal du 15.7.2011, le pouvoir adjudicateur contrôlera dans le chef du soumissionnaire le mieux classé, par le biais de Digiflow/Telemarc, le respect des obligations en matière de:

— obligations ONSS

— absence de faillite

Ces documents ne sont pas à remettre: le pouvoir adjudicateur vérifiera par lui-même si le soumissionnaire le premier classé est en ordre.

Dans l'hypothèse où la plateforme Digiflow/Telemarc ne permettrait pas d'obtenir ces documents, le pouvoir adjudicateur sollicitera l'administration ONSS ou la Banque Carrefour des Entreprises afin d'en disposer.

Les soumissionnaires indiquent dans leur offre s'ils entendent faire application de l'article 62 §1er al.3, 2° ou 62 §1er al.4 ou 62 §5 de l' AR du 15 juillet 2011, et le cas échéant, communiquent les informations et documents nécessaires.

3) Conformément à l'article 60 de l'Arrêté royal du 15.7.2011, le pouvoir adjudicateur contrôlera dans le chef de tous les soumissionnaires, dans les 48 heures suivant le moment

ultime pour l'introduction des offres, par le biais de Digiflow/Telemarc, le respect des obligations en matière de:

— obligations fiscales à l'égard du SPF Finances (ou selon les dispositions légales du pays où il est établi)

Ce document n'est pas à remettre: le pouvoir adjudicateur vérifiera par lui-même si tous les soumissionnaires sont en ordre.

Dans l'hypothèse où la plateforme Digiflow/Telemarc ne permettrait pas d'obtenir ce document, le pouvoir adjudicateur sollicitera l'administration du SPF Finances afin d'en disposer (telemarc@minfin.fed.be)

Les soumissionnaires indiquent dans leur offre s'ils entendent faire application de l'article 63 §2 al.2 ou al.3 de l'AR du 15.7.2011, et le cas échéant, communiquent les informations et documents nécessaires.

4) Le document suivant doit impérativement être communiqué par le soumissionnaire le mieux ou le moins-disant:

— un extrait récent du casier judiciaire.

II/ Sélection qualitative

Capacité financière et économique

Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a contracté une assurance pour couvrir ses risques professionnels.

Niveau(x) minimal(aux):

Les risques professionnels découlant du présent marché doivent être couverts. Le pouvoir adjudicateur estime que ces risques professionnels correspondent à la valeur globale de l'offre remise.

Capacité technique ou professionnelle

La liste des principales prestations de services similaires effectuées pendant les 3 dernières années, leurs montants, leurs dates et leurs destinataires publics ou privés:

s'il s'agit de services à une autorité publique, ils sont prouvés par des certificats établis ou visés par l'autorité compétente;

s'il s'agit de services à des personnes privées, les certificats sont établis par l'acheteur; à défaut, une simple déclaration du fournisseur est admise.

Niveau(x) minimal(aux):

Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a réalisé, durant les 3 années précédentes, au minimum 6 prestations de services de valeur similaire.

En application des articles 72, 8° et 76 de l'Arrêté royal:

A ce titre, le prestataire de service fournira:

Une déclaration présentant les techniciens ou les services techniques qui seront appelées à intervenir réellement dans le présent marché;

Les implantations (situation géographique) des services techniques du soumissionnaire;

Une liste des principales livraisons similaires effectuées depuis le 1.1.2002;

Le cas échéant, une preuve de certification ISO 14001.

Documents à fournir conformément à l'article 90§2 de l'AR susvisé:

Un exemplaire du contrat d'entretien qu'il propose;

La description du type de garantie proposée;

Le temps de vie des équipements en nombre de copies;

Une explication des différentes sociétés intervenant dans l'intégration de la solution (par exemple, le soumissionnaire veillera à décrire quels logiciels il compte mettre en place et qui les développe et les maintient);

La présente rubrique est régie par les articles 58 à 79 de l'Arrêté royal.

III.2.2. Economic and financial ability

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

4.9.2015 - 14:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 4.9.2015 - 14:00

Place:

Centre administratif communal

Place du Chapitre 7

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

@Ref:00741533/2015012802.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

9.7.2015